

et du fer, des armées innombrables, des canons et des fusils perfectionnés, de la dynamite, un simple pouvoir moral, représenté par le plus sage des Papes, garde toujours sa grandeur aux yeux des hommes.”

*Déplacement de la statue du Vénérable de la Salle à Rouen.* — Le Conseil municipal de Rouen, à la majorité de 16 voix contre 11, a voté le déplacement de la statue du Vénérable de la Salle, qui sera reléguée place-Saint Clément. Cette solution, inattendue après le pétitionnement et les incidents qui avaient motivé un nouvel examen de la question, a vivement froissé l'opinion du plus grand nombre à Rouen. Le prétexte de *voirie* l'a emporté sur les avis fortement motivés du comité des Beaux-Arts, dont on n'a tenu aucun compte.

*Tumulte à la cathédrale.* — La manifestation antireligieuse du Conseil municipal a trouvé son écho dans les bas-fonds de la population. Le lundi et le mardi 16 et 17 janvier, des jeunes gens et des individus à figure sinistre jetèrent des pois fulminants dans la cathédrale pendant la conférence dialoguée de M. l'abbé Garnier et entonnèrent la *Marseillaise*. L'orateur est obligé de descendre de chaire et les fidèles malgré leurs chants religieux ne peuvent étouffer le tumulte. La police doit faire évacuer l'église.

Mercredi, des mesures d'ordre sont prises par la police pour protéger la liberté du culte. Les hommes n'entrent à la cathédrale que munis d'une carte, les portes sont gardées par des agents de police et des gendarmes à pied.

Tout à l'intérieur se passe avec un ordre parfait. Mais il en était autrement à l'extérieur. Les manifestants de la veille, renforcés par un grand nombre de curieux, occupaient la place de la cathédrale et ont recommencé leurs vociférations. A neuf heures la poussée de la foule a été telle, que le cordon des agents de police et le maire, présents sur le lieu du tumulte, ont jugé bon de prendre les mesures que commandait l'ordre public. La gendarmerie à cheval et deux compagnies du 28<sup>e</sup> de ligne ont fait évacuer la place, sans rencontrer de résistance sérieuse.

L'un des individus arrêtés mardi, et condamné par le tribunal correctionnel, a déclaré avoir subi cinq ans de réclusion pour vol. La police a facilement reconnu parmi les plus violents perturbateurs ses pratiques habituelles. Quant aux jeunes gens qui ont participé à tout ce tapage, on sait à quels mobiles ils ont obéi. Plusieurs ont fait du bruit par amour du bruit, d'autres par haine de la religion.

La *Semaine religieuse* du diocèse ajoute au récit que l'on vient de lire, ces réflexions pleines de justesse :

“ Telle est cette triste affaire que rien ne peut expliquer ni excuser, et où toutes les lois, toutes les convenances, tous les droits